

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : DEMANDE DE LICENCES D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS
AUPRÈS DE LA DRAC ET DÉSIGNATION DES DÉTENTEURS DES LICENCES
(8.9)

L'an deux mille vingt-quatre, le 06 mai à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 26

Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **26 avril 2024**

Date d'affichage de la convocation : **26 avril 2024**

Présents : Monsieur DUNAND (mairie), Mesdames COURT, GILLET, VANEL-NORMANDIN, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, HUSSON, LUZZI, VUILLIOT, GIET, GARNIER-SIMON et Messieurs CADOUX, ROBBEZ, PELLETIER, MOLINAS, VAN VAEREMBERG, LEVITRE, JUILLARD, BOCQUET (conseillers).

Pouvoirs :

Mme DA SILVA DIAMANTINO donne pouvoir à Mme ZELLER,
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme COURT,
M. MAZET donne pouvoir à M. VENARRE,
M. DUVILLARD donne pouvoir à M. DESAY,
M. DANGUY donne pouvoir à M. PELLÉ,
M. SIGAUD donne pouvoir à M. CRUYPENINCK,
Mme CHARRE donne pouvoir à M. JUILLARD.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT que la ville de Gex organise plus de six spectacles par an faisant appel à des artistes rémunérés,

CONSIDÉRANT que la ville de Gex dispose de plusieurs lieux de diffusion de spectacles,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de solliciter auprès de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes les licences d'entrepreneur de spectacles afin que la ville de Gex puisse accueillir des spectacles vivants en toute régularité,

CONSIDÉRANT qu'il est obligatoire de procéder aux déclarations d'activité de spectacles vivants en ligne auprès de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes,

CONSIDÉRANT que Madame Nadine KAKON remplit les conditions requises pour la détention des licences d'entrepreneur de spectacles,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** Monsieur le Maire comme représentant légal,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à désigner Madame Nadine KAKON, responsable du service « Culture, Événements et Associations », comme détentrice des licences d'entrepreneur au nom de la ville de Gex,
- **AUTORISE** Madame Nadine KAKON à procéder aux déclarations de licences d'entrepreneur de spectacles de catégories 1, 2 et 3 auprès de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes au nom de la ville de Gex,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué de signer tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 10/05/2024
Reçu en préfecture le 10/05/2024
Publié le
ID : 001-210101739-20240507-2024_058_DEL-DE



Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 07 mai 2024.

La secrétaire de séance,
Dominique COURT



Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 10 mai 2024 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 10 mai 2024.